

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
chez tous les Libraires:
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
FWIG, r. Amboise-Richel, 9;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez M. HAVAT-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Mai 1881.

Chronique générale.

Quelques députés partisans du scrutin
d'arrondissement, sachant à l'avance que le
scrutin de liste ne leur sera pas favorable,
commencent à manifester tout haut leur
mécontentement contre M. Gambetta. Ces
députés, qui ont quitté Paris aussitôt après
la fameuse séance pour rentrer dans leur
département, ont déjà trouvé le moyen de
dire à leurs électeurs que M. Gambetta
trahissait la République pour se tailler une
dictature dans le scrutin de liste.

— On parle, dit le Télégraphe, de la disso-
lution de la Chambre et du remplacement
de M. Jules Ferry. Ces deux faits seraient,
dit-on, la conséquence logique du vote du
19 mai.

Toutefois, ces desiderata rencontrent une
résistance assez ferme.

On trouverait imprudent d'opérer un re-
maniement ministériel, qui, en accentuant
la nuance politique du cabinet, risquerait
d'effaroucher la province.

— D'après l'Estafette, le maréchal de Mac-
Mahon compulsé en ce moment les docu-
ments, les lettres, les papiers qui lui étaient
adressés quand il était au pouvoir.

Son intention est de réunir toutes les pié-
ces nécessaires et de les remettre à un an-
cien aide-de-camp, qui écrirait un ouvrage
fort intéressant intitulé: Histoire de ma
présidence.

L'Ordre confirme cette information.

— D'après les rapports parvenus au
ministère de l'intérieur, des instructions ont
déjà été envoyées par un comité central
occulte de Paris à tous les comités radicaux
des départements, en vue des candidatures
ouvrières.

— Le service anniversaire pour le repos
de l'âme du Prince Impérial sera célébré à
Paris, en l'église Saint-Augustin, le mercredi
1^{er} juin, à midi.

La manie épistolaire de M. Barthélemy
Saint-Hilaire a de sérieux inconvénients en
politique. Un ministre ne doit point avoir
tant de confidents, surtout à l'étranger, et à
plus forte raison en Allemagne.

L'Unité nationale publie la lettre suivante
de notre ministre des affaires étrangères au
directeur de la Revue allemande:

Paris, 11 mars 1880.

Cher monsieur, j'ai lu avec un vif inté-
rêt votre article sur la politique du prince de
Bismark; je regrette, il est vrai, de ne pou-
voir, comme je le voudrais, me former une
opinion précise sur la ligne de conduite qu'il
a adoptée à l'intérieur. Quant à sa politique
étrangère, on la considère en France comme basée
sur un vaste programme, très-profond en lui-
même et assurément utile au maintien de la paix
européenne. Mis en garde par les prélimina-
ires du traité de San-Stefano, le prince s'est
efforcé, au congrès de Berlin, d'en res-
treindre, autant que possible, les conséquen-
ces.

La chute imminente de l'empire otto-
man l'a porté à se rapprocher de l'Autriche,
dont les intérêts du côté de la Russie sont les mê-
mes que ceux de l'Angleterre ET DE LA FRANCE.
De là son voyage à Vienne et sa froideur,
pour ne rien dire de plus, à l'égard de tout
ce qui est russe. Le système du grand-chan-
cellier est parfaitement intelligible et, pen-
dant ces deux dernières années, peut par-
faitement être suivi dans son développe-
ment.

La courtoisie extrême montrée par
l'empereur et l'impératrice d'Allemagne à
l'égard de l'ambassadeur français est une
autre preuve de la marche méthodique
qu'on suit à Berlin. Personne ne peut nier que
cette politique ne soit basée sur une grande con-
ception, et, si elle ne se dément point, elle peut
avoir les plus heureux résultats. Les paroles de
lord Beaconsfield touchant les prochaines

élections sont faites pour confirmer mes pré-
visions. Je vous donne mes opinions pour ce
qu'elles valent, mais elles gagnent journalle-
ment plus d'adhérents en France, et je ne doute
point qu'elles ne soient partagées et approuvées
par toute l'Europe occidentale.

Croyez-moi, etc.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Il est clair que l'Unité nationale entre-
prend, au nom de M. Gambetta, une campa-
gne contre le ministre des affaires étrangè-
res, qui doit tomber avant peu.

Nous n'avons pas à nous associer à cette
querelle entre républicains, et nous croyons
que le successeur de M. Barthélemy Saint-
Hilaire ne vaudra pas mieux que lui.

Toutefois, nous ne pouvons que juger
déplacées et basses ces flagorneries, adres-
sées aux hommes d'Etat allemands par un
ministre français. Il est des temps où le
silence s'impose comme la seule attitude
digne et patriotique. Un homme de cœur le
comprendrait.

Il paraît que M. Barthélemy-Saint-Hi-
laire est incapable d'éprouver un pareil sen-
timent.

Voici ce que raconte à ce sujet le Petit Pa-
risien:

« Avant-hier, après la séance de la Chambre, un
député de Paris s'est approché du ministre des af-
faires étrangères et lui a dit:

— Votre lettre à la Revue allemande de Berlin,
dans laquelle vous exprimez votre gratitude au
gouvernement allemand, constitue une mauvaise
action.

— On nous affirme que M. Barthélemy a répondu:
— Vous ne parleriez pas ainsi, si vous saviez
les services que M. DE BISMARCK NOUS A RENDUS!

Quels sont donc ces grands services, M.
Barthélemy Saint-Hilaire? Nous avons beau
chercher, nous n'en trouvons aucun; s'agi-
rait-il donc de services absolument person-
nels? Dans ce cas, la France n'aurait rien à
y voir.

ALGÉRIE. — Le ministre de la guerre a
reçu la dépêche suivante du général com-
mandant le 19^e corps, en date d'Alger, 27
mai, matin:

Henri, dans la candeur et l'aveuglement de son
amitié, prit ma défense et débita un chaleureux
plaidoyer en ma faveur.

— Dieu veuille que je me trompe! ajouta Marie,
mais je crains bien que vous n'ayez à regretter la
confiance que vous avez placée en lui. Un homme
qui rougit de son père et se présente dans le monde
sous un nom menteur ne peut que m'être suspect.
Je vous rends votre liberté, car il vous attend avec
impatience. Je ne sais quand nous nous reverrons,
mais, quoiqu'il arrive, souvenez-vous que vous avez
en moi une véritable amie, et que si mon dévoue-
ment peut vous être de quelque utilité, je serai
toujours prête à répondre à votre appel.

Elle lui présenta la main qu'il serra affectueuse-
ment, et ils se dirigèrent vers le salon de danse.
Celui-ci était vide.

Les derniers échos de l'orchestre venaient de
s'éteindre et presque tous les invités s'étaient reti-
rés. Ils rencontrèrent M^{me} Marthoré qui, s'adres-
sant à Henri, lui dit:

— Permettez-moi de m'emparer de vous pour
quelque temps encore. Je voudrais vous présenter
le fils que vous m'avez conservé.

Suivie d'Henri et de l'institutrice, elle monta à
l'étage supérieur et, arrivée au fond d'un corridor,
entra dans une chambre qu'égayaient dans la belle
saison le feuillage des arbres, le chant des oiseaux
et le soleil levant.

« Je reçois du général Cerez un télé-
gramme ainsi conçu:

« Un cavalier insurgé des Ouled-Abdel-
kerim, venu à Tyout après le combat du 19
août il avait assisté, a raconté que l'affaire
avait été acharnée, qu'ils y avaient éprouvé
de très-grandes pertes dont on n'avait pu
évaluer le chiffre.

« Le caïd des Ouled-Mansur, qui envoie
ce renseignement, ajoute que les contingents
des insurgés se sont dispersés pour rejoindre
leurs campements installés de Bou-Sem-
ghoum à Moghrar.

« On a aperçu quatre de leurs éclaireurs
à Ben-Thouaref, surveillant sans doute la
colonne de Mallaret, qui, d'après un es-
pion, leur donne des inquiétudes sérieuses.

« Ils auraient même dit qu'ils ne pour-
raient résister aux deux colonnes et seraient
obligés de renoncer à la lutte. »

Voyage de M. Gambetta à Cahors.

Dépêche de l'Agence Havas:

Cahors, 26 mai, 11 h. 35, soir.

Dans la soirée, feu d'artifice brillant, retraite aux
flambeaux, illuminations, feux de Bengale. Une
foule nombreuse suivait la musique en chantant la
Marseillaise.

Après la retraite, la foule se porta dans la cour
du maire de Cahors, chez lequel dînait le président
de la Chambre, et l'envahit aux cris de: Vive Gam-
betta! Vive la République!

Le président de la Chambre dut se montrer; il
dit que, bien qu'il ne vint pas souvent à Cahors, il
n'oubliait pas ses concitoyens. Il leur fit observer
qu'il ne fallait pas acclamer un homme; mais un
principe, et que ce principe c'était la République.
Il termina en remerciant ses concitoyens de cet ac-
cueil qui lui rappelait qu'il devait être un des ser-
viteurs les plus fidèles de la démocratie.

La foule applaudit et se retira en faisant une se-
conde ovation à M. Gambetta.

D'après diverses correspondances, l'en-
thousiasme était très-modéré, et la ville mé-
diocrement pavoisée.

La population de Cahors s'est, en grande
partie, abstenue. On peut affirmer la chose,
qui est strictement vraie, quoi qu'en puis-
sent dire les officieux.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

— J'aurais grand tort de me plaindre, reprit-elle;
votre père aidant, j'ai trouvé une place où je suis
heureuse, j'ai le bien-être, l'affection et l'estime
des excellentes gens qui veulent bien apprécier
le peu que je sais. Les enfants dont l'éducation
m'est confiée ont pour moi une tendresse filiale.
Un jour, quand ils auront pris leur place dans le
monde, ils diront: c'est M^{me} Marie qui, de concert
avec nos parents, a formé notre esprit et notre
cœur; si nous sommes d'honnêtes gens et des gens
heureux, elle y est pour quelque chose.

— Oh! ma cousine, si vous pouviez m'enseigner
votre secret.

— Interrogez votre cœur, il vous répondra.

En ce moment je me montrai à la porte pour
inviter tacitement Henri à terminer un entretien
qui me semblait bien long, et à quitter cette mai-
son où j'avais passé une soirée fort ennuyeuse.

À la table de wisth où j'avais pris place, l'enjeu
était réduit à des proportions toutes bourgeoises,
des plus modestes.

Je me croyais transporté au fond de la province
dans ce cabinet des antiques dont parle Balzac, je
pris en profond dédain ces braves gens qui étaient
si peu entrés dans le courant des mœurs modernes.

A titre de nouveau venu, je n'avais pas le droit
de proposer mes idées, mais l'égoïsme et l'orgueil
se conciliaient mal avec la vraie politesse; je pro-
posai d'élever l'enjeu, et l'on voulut bien condes-
cendre à mon désir; il se trouva que je gagnai avec
un bonheur insolent; aucune parole malsonnante
ne me fut adressée, mais je pus remarquer que
mes manières produisaient un déplorable effet,
et qu'on avait hâte de terminer cette partie où un
étranger, dont le langage était si peu en harmonie
avec les habitudes de cette respectable maison,
s'était permis d'imposer ses préférences.

Je trouvais moi-même la soirée bien longue;
aussi, quand je me levai les poches chargées de
mon gain, je m'empressai d'aller faire voir à Henri
que je l'attendais. Je ne connus que plus tard les
détails de sa conversation avec l'institutrice, mais il
me suffit d'un coup d'œil pour deviner à leur
attitude que mon influence était en péril; après
m'être assuré qu'on avait remarqué ma présence,
j'allai attendre dans la pièce qui touchait à l'anti-
chambre.

— Monsieur Henri, dit la jeune fille quand je fus
parti, êtes-vous bien sûr que M. d'Esparville soit
pour vous un véritable ami?

C'est là que l'enfant dormait: sa respiration
égale annonçait un sommeil tranquille, ses joues
fraîches et roses rappelaient le coloris de la pêche,
et se détachaient sur la blancheur de la toile; un
de ses bras retombait mollement au bord du lit.

— N'est-ce pas, dit M^{me} Marthoré, qu'il eût été
dommage que cet être charmant fût écrasé sous le
sabot d'un cheval? Vous me l'avez conservé, j'ai
tenu à vous le faire voir, afin que le souvenir de
votre bonne action reste mieux gravé dans votre
mémoire.

Elle prit une photographie de l'enfant au dos de
laquelle elle écrivit quelques mots d'une exquise
délicatesse.

— Gardez-la, dit-elle, elle vous portera bonheur.

CHAPITRE IX

LE CURT-APENS

Je m'irritais des lenteurs d'Henri, il me rejoignit
enfin.

— Je suis à toi, me dit-il.

— C'est bien heureux, répondis-je d'un ton
maussade, je croyais que cette maudite soirée ne
finirait jamais; on ne m'y reprendra plus.

— Cependant l'accueil a été charmant.

— Parle pour toi, quant à moi j'ai appris à mes
dépens qu'il ne faut jamais s'égayer au milieu de
gens qui ne sont pas capables de nous compren-
dre.

On ne constate de transport que chez les fonctionnaires qui ont peur ou appétit. Si les gens qui se respectent se montrent réservés envers M. Gambetta, il n'en est pas de même des autres : c'est la platitude poussée à la suprême puissance. Gambetta a reçu déjà plus de deux mille demandes de places. Il y a des gens qui ne savent pas le moindre mot de grammaire qui demandent à devenir officiers d'académie. Le plus curieux, c'est qu'ils obtiendront les palmes tant désirées et qu'ils s'en empareront sans se douter que cette « distinction » ne peut que mettre davantage en relief les lacunes de leur éducation.

Demain dimanche, le triomphateur reprendra le train de Paris le soir et rentrera lundi au Palais-Bourbon.

Et le grand discours annoncé ? Il n'en est plus question. Vraiment les Cadurciens auront le droit de jalouser les commis-voyageurs de Cherbourg et les mastroquets de la capitale. De grâce, monseigneur, un petit discours, s'il vous plaît !

Etranger.

LE CENTENAIRE DE CALDERON

La ville de Madrid a présumé pendant quatre jours aux grandes fêtes du second centenaire de Calderon qui ont commencé mercredi, veille de l'Ascension.

A la salle de l'Alcala, on a découvert mardi le monument représentant le mont Hélicon.

Cet édifice mesure quarante pieds à sa base et soixante-dix de hauteur. Sur le sommet s'élève le temple des Muses, au centre duquel Calderon est assis, entre deux figures allégoriques représentant la Tragédie et la Comédie.

Sur l'une des faces du monument se lit l'inscription suivante :

Madrid,
Au plus illustre de ses enfants,
Don Pedro Calderon de la Barca.
Il honora sa patrie
comme parfait gentilhomme,
soldat courageux et vénérable prêtre ;
comme dramaturge
Il inonda de lumière le monde
avec les splendeurs de son génie.

On se rappelle que la ville de Saumur a possédé un descendant du célèbre Calderon, M. Calderon de la Barca, architecte-voyer, dont le nom se lit sur l'un des tombeaux qui se trouvent à l'entrée du cimetière de notre ville.

ETATS-UNIS. — Voici la motion que le comité des affaires étrangères des Etats-Unis a approuvée à l'unanimité et qui va être soumise à l'approbation du Congrès :

« Résolu par le Sénat, — avec le concours de la Chambre des représentants, — que les intérêts du peuple des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que le bien-être et la sécurité de leur gouvernement, sont tellement impliqués dans la question de la construction de canaux de grande navigation et d'autres voies de transport maritimes, à travers l'isthme unissant l'Amérique du Nord et du Sud, que le gouvernement des Etats-

Henri laissa cette boutade sans réponse, il voyait bien que son humeur était peu en harmonie avec la sienne, et nous marchâmes sans nous parler dans les rues solitaires de la rive gauche. Aucune parole ne fut échangée entre nous jusqu'au guichet du Louvre. A la lueur d'un bec de gaz, j'examinai sa figure ; je vis bien que sa pensée était loin de moi et qu'il continuait silencieusement l'entretien qu'il avait eu avec Marie. Je résolus de l'arracher à des réflexions qui excitaient ma jalousie et mon inquiétude.

— Il paraît, lui dis-je, que M^{lle} Duranton est une bien séduisante sirène, je t'ai remarqué pendant que tu causais avec elle, tu paraissais être littéralement sous le charme.

— C'est une femme d'un grand sens et d'un grand cœur, répondit-il gravement, je n'ai pu l'entendre sans éprouver pour elle une véritable admiration.

Ce mot me fit sourire, car mes amis et moi avions l'habitude de ne rien admirer. Nous professons sur toutes choses un scepticisme systématique ; nous n'avons que du dédain pour ceux qui avaient la faiblesse et la naïveté de céder à l'enthousiasme. Si l'on citait devant nous une belle action, nous trouvions toujours moyen de lui attribuer un mobile médiocrement respectable. Nous n'admirons ni une œuvre d'art, ni un trait de courage, ni un élan généreux. Habitues à tout soumettre aux froids

Unis, avec la franchise due à tous les autres peuples et gouvernements, déclare par les présentes qu'il insistera sur ce point, que son consentement est une condition nécessaire préalablement à l'exécution d'un tel projet, et de même quant aux règles et règlements suivant lesquels les autres nations pourront participer à l'usage de tels canaux ou autres voies, soit en paix, soit en guerre. »

Si cette motion est adoptée, le canal de Panama sera abandonné et remplacé par le canal de Nicaragua, que, par intérêt comme par amour-propre, les Américains préfèrent.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 mai.

Les cours sont toujours assez vivement discutés. Le 5 0/0 ouvre à 119.37 1/2, s'élève à 120.02 1/2 et redescend à 119.97 1/2 pour fermer à 119.90. L'amortissable ancien est à 87.40 et le nouveau à 96.95. L'italien se maintient au-dessus de 92 ; le Torc oscille de 17.50 à 17.35.

L'action de la Banque de France fait 5,800. La Banque de Paris est bien tenue à 1,290. Le Crédit mobilier est en avance continue à 760. Ce mouvement ne surprendra pas nos lecteurs, car nous le leur avions fait pressentir.

Le Crédit foncier se traite à 1,710. Ce titre est fort recherché par les capitalistes qui ont la certitude de trouver dans les projets soumis au conseil d'Etat de très-sérieux éléments de profits. Les obligations Communales nouvelles sont l'objet d'achats très-suivis. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 755.

Le Crédit général français est à 775. La reprise sur ce titre doit se développer. On est à 833.75 sur la Banque franco-égyptienne. La Société générale française de Crédit offre à ses anciens actionnaires 90,000 actions nouvelles créées pour l'augmentation du capital social. Les intéressés s'empressent de bénéficier de ce droit d'option.

La Banque nationale est fort bien tenue à 750. Le Crédit foncier maritime se négocie aux environs de 620. On est à 720 sur les Bons de l'Assurance financière.

Le Crédit mobilier espagnol s'inscrit à 797.50. La Banque ottomane est à 675. La Banque de Prêts à l'industrie a vu tout récemment ses actions nouvelles admises aux négociations du marché officiel. Ces titres sont demandés à des cours supérieurs à 600.

La Société la Rente Mutuelle enregistre tous les jours des achats nombreux sur ses obligations de 100 fr. 5 0/0.

L'action de Suez est à 1,835. Nord, 2,030 ; Orléans, 1,420.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le conseil supérieur des ponts-et-chaussées a approuvé le projet de tracé et de terrassement de la ligne de Saumur à Château-du-Loir.

Les enquêtes pour les stations vont être ouvertes immédiatement.

Le conseil supérieur a également adopté le projet définitif d'exécution du tronçon de la ligne de Saumur à La Flèche par Baugé, compris entre Baugé et le département de la Sarthe.

Les travaux de ce lot seront très-prochainement mis à l'adjudication.

Le jeune Albert Boureau, qui a fait une chute si malheureuse en dénichant des

calculs de l'égoïsme, nous ne pouvions admettre que d'autres suivissent une règle différente.

— Admiration, lui dis-je d'un ton narquois, peste ! Le mot est un peu fort, avoue plutôt simplement qu'elle t'a plu ; c'est ce qu'elle voulait, tout est donc pour le mieux.

Il protesta d'un ton qui prouvait que la plaisanterie n'était pas de son goût.

— Eh ! mon cher, repris-je, n'est-il pas naturel qu'une pauvre institutrice soit désireuse de s'appeler baronne d'Alboval ? Elle use d'un moyen adroit pour y parvenir, c'est son droit et je ne lui en veux pas ; maintenant il reste à savoir si tu juges à propos de le prêter à cette combinaison.

— M^{lle} Duranton est au-dessus de pareils calculs ; il ne me plaît pas que personne, même toi, mette en doute son désintéressement.

— A ton aise ; va donc, mon ami, poursuis cette gracieuse idylle, mais ne t'étonne pas si nos amis en font gorges chaudes.

Je faisais appel à son amour-propre, convaincu que c'était là le point le plus vulnérable chez lui ; la crainte du ridicule arrêta tant de gens et paralyse si souvent leurs résolutions.

Mais je n'atteignis pas mon but, il laissa tomber mes sarcasmes sans les relever et nous poursuivîmes notre route sans qu'il prit la parole.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

oiseaux au Chardonnet, a succombé hier à l'Hospice de Saumur.

THEATRE DE SAUMUR. — La représentation qui devait avoir lieu ce soir est renvoyée à demain dimanche, la troupe de M. Simon s'étant vue forcée de jouer une seconde fois à Angers, où elle a déjà obtenu un très-grand succès.

On sait que le spectacle se composera de deux pièces en trois actes, *Divorçons* et la *Papillonne*, de Sardou. Les principaux interprètes seront : M^{lle} Marie Kolb, de l'Odéon ; M. André Michel, du Vaudeville ; M. Noblet, du Palais-Royal ; M. Worms ; M^{lle} Dalbert, du théâtre des Nations, etc.

Voici la nouvelle lettre que M. Davaine nous a adressée hier :

Saumur, le 25 mai 1881.

« Force n'est pas droit ». Voir l'Echo du 24 mai.

Monsieur, quand on veut se mêler de FAIRE DE L'ESPRIT, il faut au moins prouver qu'on n'en est pas TOUT A FAIT DÉPOURVU. L'arme du ridicule a fait quelquefois des blessures très-profondes, mais il faut pour cela qu'elle soit maniée par des mains habiles et expérimentées. Sous ce rapport, Monsieur, permettez-moi de vous dire que VOUS AVEZ ENCORE A FAIRE VOTRE APPRENTISSAGE.

Mais, aujourd'hui, j'ai des choses trop importantes à vous communiquer pour m'arrêter à de pareilles vétilles. Je laisserai donc de côté tout ce qui est sans importance dans votre article, pour m'attacher à l'examen de la question essentielle qui est celle-ci : « L'Hospice de Saumur est une suite non interrompue et un ensemble de fondations catholiques depuis plusieurs siècles ; donc, vous vous n'êtes pas chez vous dans cet établissement. » C'est bien là, n'est-il pas vrai, Monsieur, votre dernière forteresse, celle dans laquelle, après avoir été poursuivi partout ailleurs, vous avez cru trouver une retraite inexpugnable. Eh bien, quelque robuste que soit votre confiance dans la solidité de votre redoute, je n'aurai pas, comme vous allez le voir, un grand effort à faire pour vous en déloger.

Vous n'ignorez peut-être pas, Monsieur, que la population de Saumur, qui était plus dense autrefois qu'aujourd'hui, a été de longues années en majorité protestante. Vous n'ignorez peut-être pas non plus que ceux que nous sommes fiers d'appeler nos pères étaient des hommes forts et intelligents, très-éclairés, remarquablement industriels, et qu'ils ont porté à un haut degré la fortune de notre cité. Vous n'êtes pas sans savoir également qu'il y a eu autrefois à Saumur une Académie protestante, qui, par la science de ses illustres professeurs, avait fini par acquérir une renommée européenne. C'est à ce point que, dans le rapport qu'il fit sur l'Anjou en 1664, l'intendant Colbert écrivait de Saumur : « Cette ville est la plus considérable de cette province après Angers, et n'est pas une des moindres du royaume. Elle est une des plus connues des étrangers, qui y viennent pour apprendre la langue française et pour s'instruire à l'Académie des huguenots. »

Eh bien, Monsieur, comment expliquer que ces milliers de protestants, leur brillante Académie, leurs nombreux ateliers, leur féconde et prospère industrie, tout cela disparut soudain emporté comme par une effroyable tempête ? Comment se fait-il que, dans une ville huguenote, on ne vit plus aucune trace de la Réforme pendant le long espace de cent cinquante-sept ans ? C'est parce qu'un roi dévot, qui croyait expier les scandales de sa vie par son zèle pour la conversion des hérétiques, avait osé porter une main sacrilège sur l'édit qui accordait aux protestants la liberté de conscience. L'année prochaine, Monsieur, il y aura juste deux siècles que l'Académie de Saumur a été fermée, et dans quatre ans, il y aura également deux siècles que l'édit de Nantes a été révoqué, que l'exercice du culte réformé a été interdit dans nos murs, que les temples ont été rasés et les pasteurs chassés, que les parents ont été forcés d'envoyer leurs enfants aux églises catholiques et d'y aller eux-mêmes, et, comme si la mesure n'avait pas encore été comble, que les *religioneux* ont reçu l'ordre de ne point émigrer sous peine des galères, ou de rentrer en France sous peine de confiscation des biens.

Ne croyez pas, Monsieur, que j'oublie le point essentiel de votre lettre ; ce qui précède était nécessaire pour entrer dans le vif du débat.

Nous venons de dire qu'il y avait à Saumur un nombre considérable de réformés et une illustre Académie. Or, après la fermeture de cette dernière et la révocation de l'édit d'Henri IV, que fit-on des biens qui leur appartenaient ? Je vais vous l'apprendre si vous ne le savez pas.

Il y a encore actuellement à la bibliothèque de notre ville des pièces fort importantes, numérotées avec soin, que le temps, qui a englouti tant de trésors depuis deux siècles, a heureusement épargnées. Dans le carton qui les renferme, nous en avons trouvé plusieurs qui jettent une grande lueur sur la question qui nous occupe.

Voici d'abord deux « déclarations du roi », l'une ayant pour but « de réunir aux hôpitaux les biens légués aux pauvres de la R. P. R. (religion prétendue réformée), enregistrée en Parlement le 27 janvier 1683, et l'autre « concernant les biens des consistoires qui seront délaissés aux hôpitaux, enregistrée en parlement le 16 septembre 1684. »

Voici ensuite un « arrêt du conseil d'Etat portant suppression du collège en Académie de ceux de la R. P. R. » de Saumur. Dans cet arrêt, rendu le 8 janvier 1685, c'est-à-dire environ neuf mois avant la révocation, on lit ce qui suit : « Ce faisant, Sa Majesté a réuni tous les biens, qui appartiennent à ladite Académie, à l'hôpital de ladite ville, auquel effet seront les détenteurs tenus

» d'en vider incessamment leurs mains, sans en retenir aucuns, en celles des administrateurs de dit hôpital, pour être par eux régis ainsi que les autres biens qui en dépendent, à la charge que les pauvres de la R. P. R. y seront reçus indistinctement comme les catholiques. Tous les biens, meubles et immeubles, de l'Académie protestante passeront donc aux mains des administrateurs de l'hôpital, et l'arrêt ci-dessus fut de nouveau confirmé quelques années plus tard, à la date du 17 janvier 1689.

Mais, Monsieur, ce système de spoliation n'était-il pas s'arrêter là. A côté de l'Académie, pense considérables qui, pour faire face aux dépenses de grandes ressources à sa disposition.

Nous avons dit plus haut que, par une déclaration royale de 1684, tous les biens des consistoires devaient être réunis aux hôpitaux. Il n'en fallut pas davantage pour que l'église réformée de notre ville fut aussitôt dépouillée de tout ce qu'elle possédait au profit de l'Hospice. Quelques années plus tard, Louis XIV, pour des motifs que nous n'avons pas à découvrir, « ordonna que les brevets, arrêts ou lettres auparavant expédiés pour le don des biens de la Consistoire lui fussent rapportés par les bien-taires, pour lui en être rendu compte ». Et comme les administrateurs de l'Hôpital craignaient de voir le souverain ne leur laisser sans disposition de tous ces biens, ils lui envoyèrent une supplique dans laquelle on lit ce qui suit :

« Le 4 juillet 1689, les administrateurs de l'Hôpital de la ville de Saumur ont représenté au roi, qu'en conséquence des déclarations de Sa Majesté des 15 janvier 1683 et 21 août 1684 (registées le 27 janvier 1683 et le 16 septembre 1684), ils se sont emparés des biens du Consistoire de ladite ville pour les employer au soulagement des pauvres dudit Hôpital. Et comme ces biens ne peuvent être destinés à un meilleur usage, ils supplient très-humblement Sa Majesté de leur vouloir confirmer la propriété des biens du Consistoire. A quoi ayant égard, Sa Majesté, « étant en son conseil, a ordonné et ordonne que tous les biens qui ont appartenu audit Consistoire de Saumur, et dont ledit Hôpital s'est mis en possession, lui demeureront en propriété pour être régis et administrés ainsi que les autres dudit Hôpital. » (L'ordre du roi est signé de sa propre main et adjoint à la pièce.)

Ce sont là, Monsieur, des faits qu'il vous sera facile de vérifier. Et voulez-vous savoir ce qu'en pense notre honorable concitoyen, M. Paul Raton ? « Louis XIV se souvint encore, dit-il dans ses études historiques, de l'Hôtel-Dieu de Saumur ; il lui donna les biens de l'Académie protestante. » (1). Et après avoir montré que « cet acte de munificence royale n'avait plus le caractère joyeux et spontané d'autrefois, il ajoute : « Economiquement parlant, si ce système favorisait l'Hôtel-Dieu, il nuisait à la ville de Saumur, en fermant du même coup son Académie et ses ateliers ; peut-être ne faut-il pas chercher ailleurs les causes qui ont éteint dans notre esprit local le goût des sciences et de l'industrie. »

Et vous, Monsieur, qu'en pensez-vous ? Ignorez-vous ces faits accusateurs ou en avez-vous connaissance ? Et si vous les connaissez, comment avez-vous pu, sans rougir, écrire ces lignes : « L'Hospice de Saumur est une suite non interrompue et un ensemble de fondations catholiques. Une plume autorisée a pris soin, il y a peu de jours, dans ce journal, de ne pas laisser sur ce point le moindre doute pour tout esprit honnête et de bonne foi ». Comment, au surplus, avez-vous été assés osés pour me reprocher de « faire sonner entre mes doigts » des deniers qui, d'après vous, ne viedraient que des fondations catholiques ?

Assez, Monsieur ! Ce que j'ajouterais maintenant ne pourrait qu'affaiblir ce qui précède. Cela suffit du moins pour vous prouver qu'en étant administrateur de l'Hospice, je ne suis pas tout à fait « hors de chez moi ».

Veillez, Monsieur, insérer la présente lettre dans votre plus prochain numéro, sans croire toutefois que je vous tiennne quitte pour le solde dont vous m'êtes encore redevable, et agréer en même temps mes civilités empressées. E. DAVAINÉ.

En dehors des dix premières lignes, où l'esprit de notre onctueux pasteur débordait, le reste de son épître change de ton. Mais que n'a-t-il suivi le conseil de Boileau et considérablement réduit son factum ?

Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire.

TOURS.

L'organisation de la cavalcade historique des 30 et 31 juillet marche à grands pas. La commission a traité avec deux des principaux costumiers de Paris, MM. Costanzo et Millet, fournisseurs de l'Opéra.

Les costumes, dessinés d'après les données de l'histoire, présenteront une grande variété et leur réunion formera un magnifique ensemble.

Divers types de costumes sont déposés à la bibliothèque municipale, où le public peut les visiter et voir qu'il s'agit d'une entreprise rigoureusement historique.

MM. Millet et Costanzo viendront à Tours vers le 10 juin. Il faut qu'avant cette époque tous les jeunes gens de la ville et du département qui doivent prendre part à la cavalcade aient envoyé leur adhésion et choisi leurs rôles.

La souscription a donné d'excellents résultats.

(1) L'auteur aurait pu ajouter : ainsi que ceux de la paroisse de cette ville. (Note de M. Davainé.)

NANTES.

Nous avons dit que, mardi dernier, au début de la séance du Conseil municipal, M. Le Romain, au nom des représentants du 2^e canton, avait lu une protestation énergique (publiée dans notre numéro d'hier) contre l'arrêté qui interdit les processions, dans toute l'étendue de la commune de Nantes.

Après la réponse de M. Lechat, M. Gaulté proposa l'ordre du jour suivant: « Le Conseil, satisfait des explications de M. le Maire, passe à l'ordre du jour. »

Les républicains, qui forment la majorité du Conseil municipal, ont voulu porter leur part de responsabilité dans l'étrange arrêté du 11 mai; les commerçants et les ouvriers se plaignent du préjudice qui leur est causé; mais M. Lechat et les radicaux font fi de leurs doléances; ils passent à l'ordre du jour.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que l'auteur de ce fameux ordre du jour, M. Gaulté, un ami du peuple, a proposé de mettre des droits sur le beurre et les rares denrées qui en sont encore exemptes.

Les républicains n'ont qu'un moyen de montrer aux ouvriers et aux pauvres l'intérêt qu'ils leur portent, c'est de leur faire payer des impôts et des taxes de plus en plus élevés.

Comme M. Lechat à Nantes, le maire de Grenoble, qui est sans doute aussi un esprit libéral, a pris un arrêté pour interdire les processions.

Cette atteinte à la liberté du culte catholique a motivé, de la part de M^r l'Evêque de Grenoble, une vigoureuse protestation, où nous remarquons les passages suivants:

« Votre arrêté blessera la population grenobloise, parce qu'elle est catholique, croyante, pratiquante en général; raisonnable, bien élevée et très-amie des coutumes de ses ancêtres. Votre mesure oublie tout cela, monsieur le maire.

« Seuls, les francs-maçons vous approuveront. Vous savez qu'ils veulent remplacer nos processions par des représentations et des mascarades de leur façon, et c'est précisément ce qui vous a été demandé, en séance du conseil municipal, en même temps que la suppression de nos processions.

« L'approbation des frères et amis ne devrait pas vous suffire, monsieur le maire; car si vous appartenez à la maçonnerie comme membre distingué, ainsi que le constatent des pièces signées de votre main, que j'ai en ma possession, comme maire vous appartenez à la ville, et vous auriez dû, en cette qualité, respecter les croyances et ne pas compter si peu avec ses aspirations. »

Chemin de fer de Poitiers à Saumur EN LIQUIDATION.

AVIS. — MM. les porteurs des titres de la Compagnie du Chemin de fer de Poitiers à Saumur en liquidation, qui n'ont pas encore touché le montant de la deuxième répartition de vingt-cinq francs (25 fr.) par action, sont informés, qu'à partir du 1^{er} juin, le bureau situé 8, boulevard de la Préfecture, à Poitiers, demeurera ouvert de 2 heures à 4 heures du soir, les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES (8^e ANNÉE) SIMON, directeur-administrateur.

DIMANCHE 29 mai 1881,

Avec les concours de M^{lle} MARIE KOLB, de l'Odéon, et M. ANDRÉ MICHEL, du Vaudeville.

DIVORÇONS

Comédie en 3 actes, de MM. Victorien Sardou et Emile de Najac.

M^{lle} Marie KOLB remplira le rôle de Cyprienne; M. André MICHEL celui de des Prunelles; M. NOBLET, du Palais-Royal, celui d'Adhémar; M. WORMS celui de Clavignac.

LA PAPILLONNE

Comédie en 3 actes, de M. Victorien Sardou.

M^{lle} Marie KOLB jouera Camille; M. WORMS, Champignac; M. NOBLET, Fridolin.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

Faits divers.

Libourne. — Une première dépêche nous a déjà appris qu'à la suite d'un orage violent la foudre est tombée sur le magasin de fourrages des casernes de Libourne et a communiqué le feu; une seconde dépêche annonce

que les magasins sont complètement détruits.

Les pertes sont évaluées à 80,000 fr., dont 55,000 sont couverts par des assurances.

Les magasins, contenant la provision d'avoir pour quatre mois, qui sont situés de l'autre côté de la rue, ont été préservés. L'immeuble était assuré.

Une autre dépêche nous signale de Redon (Ille-et-Vilaine) la destruction par le feu de l'établissement d'instruments aratoires appartenant à M. Garnier.

NAUFRAGE DE LA « Victoria ».

Une dépêche de New-York annonçait avant-hier que le vapeur Victoria avait chaviré au retour d'une excursion sur le lac Ontario. Sur les six cents personnes qui étaient à bord, disait ce télégramme, cent soixante-quinze avaient péri.

Cette horrible catastrophe nous est confirmée par une dépêche ainsi conçue:

« Ontario, 26 mai.

» A dix heures trente du soir, on avait retrouvé 238 victimes du naufrage de la Victoria. Tous les cadavres n'ont pas encore été retirés.

» Le deuil est général. Toutes les affaires sont suspendues. »

D'après cette dernière dépêche, datée du lieu même du sinistre, le nombre des victimes serait beaucoup plus considérable que ne le disait la première dépêche.

BOURSE DE PARIS

DU 27 MAI 1881.

Table with 2 columns: Rente 3 0/0, Rente 3 0/0 amortissable, 3 0/0 amortissable (nouveau), Rente 4 1/2, Rente 5 0/0. Values: 86 25, 87 45, 86 75, 114 75, 119 55.

M^{lle} COSTE, ancien professeur à Paris, attachée pendant 15 mois à l'établissement de M^{lle} Mathieu, qu'elle a remplacée pendant cinq mois, a l'honneur d'informer les dames de Saumur qu'elle ouvrira le 4 juin prochain, 5, rue de la Chouetterie, des cours pour enfants et jeunes filles d'après la méthode Lévy.

M^{lle} COSTE continuera, comme précédemment, à donner des répétitions particulières.

Succursale régionale de TOURS de la

BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE DE PARIS

Sisé rue de Buffon, 43, à Tours

LA SUCCURSALE RÉGIONALE DE TOURS MET EN VENTE

600 ACTIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENNES

RAFFINERIES

ÉMILE ÉTIENNE ET CÉZARD

(De Nantes)

Société anonyme au Capital de 10,000,000 de francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. ÉMILE ÉTIENNE, *, Raffineur, Membre de la Chambre de Commerce de Nantes, Président;

LOUIS CÉZARD, Raffineur à Nantes, Administrateur-délégué;

J.-S. YORUZ aîné, *, ancien Député, Président de la Chambre de Commerce de Nantes;

JACQUES PALOTTE, Ingénieur, Sénateur, Président de la Banque de Prêts à l'Industrie;

CH. LALOU, *, Banquier, Président de la Société Industrielle et Financière;

RAOUL SAY, Propriétaire;

PAGEAULT-LAVERGNE, Administrateur de l'Union Immobilière.

PRIX 115 fr. en souscrivant.

615 fr. 250 fr. fin juin.

payables 250 fr. fin juillet.

Le premier coupon semestriel de 27 fr. à détacher le 30 juin prochain, sera reçu en déduction du second versement.

Tout versement anticipé bénéficiera d'un escompte de 5 0/0.

Ces usines ont fait la fortune de leurs propriétaires et la prospérité de la ville de Nantes. Par leur réunion et par la diminution de l'impôt sur le sucre, elles sont appelées à prendre un développement de plus en plus considérable.

Bénéfices. — Le dernier inventaire a permis au Conseil d'administration de distribuer un dividende représentant 10 0/0 du capital, tout en affectant à la réserve des sommes importantes.

CEtte VENTE EST FIXÉE AUX

Lundi 30 et Mardi 31 Mai 1881

On peut souscrire dès aujourd'hui, directement ou par correspondance, à l'A-

GENCE DE SAUMUR, 29, rue Saint-Jean. — Directeur, M. PITROIS.

AVIS

AUX CAPITALISTES, RENTIERS ET PROPRIÉTAIRES

L'AGRICULTURE AMERICAINE

Enrichissant les Propriétaires et Agriculteurs Français.

La Société Foncière et Agricole offre aux capitaux français le moyen de participer au grand mouvement progressif qui s'opère au Texas, et de réaliser à leur profit les gros bénéfices que l'Amérique enlève, chaque année, à la fortune publique en France, et qui se sont chiffrés, l'année dernière, par une sortie de numéraire s'élevant à la somme de 76,000,000 de dollars (380,000,000 de francs).

La Société Foncière et Agricole s'adresse donc plus particulièrement aux grands et petits agriculteurs qui, par leurs occupations de chaque jour et leurs aptitudes spéciales, par les intérêts qui les touchent de près, et surtout par les bénéfices de plus en plus faibles que leur procure la possession ou le travail de la terre en France, sont plus à même d'apprécier en toute connaissance de cause les avantages et les résultats à espérer d'une grande exploitation agricole, dirigée par des hommes compétents dont les études et les travaux préparatoires remontent à de longues années.

L'avenir de la grande exploitation agricole, dont nous entretenons aujourd'hui le public, peut se résumer ainsi:

Dans les deux mondes s'opère actuellement le nivellement de la valeur territoriale. L'ancien continent voit l'intérêt de la terre diminuer et son prix baisser dans des proportions inconnues jusqu'à ce jour, et ce n'est qu'un commencement.

Tout au contraire: aux États-Unis, vers l'Ouest, principalement sur les terres vierges du Texas où se porte le flot de l'émigration qui suit les chemins de fer, construits à raison d'un mille par jour, la propriété Foncière verra graduellement, et dans un avenir prochain, sa valeur actuelle décupler.

Notre affirmation s'appuie sur la fertilité merveilleuse du sol, sur la variété de ses produits, dont l'écoulement est assuré, en dehors de l'exportation étrangère, par la consommation toujours croissante des États-Unis, dont la population actuelle dépasse 50 millions d'habitants.

Au Texas, nos prairies, nos terres arables, nos vignes, nos forêts séculaires ont coûté à la Société 200 fr. l'hectare, et chaque hectare exploité peut rapporter, en moyenne, un minimum de 200 fr., soit, par rapport au prix de la terre, un intérêt de 100 0/0.

Nous ne payons d'impôt foncier que 0 fr. 31 par hectare.

En France, les bonnes terres arables valent de 2,000 à 4,000 fr. l'hect. les bonnes prairies de 3,000 à 5,000 fr. — la vigne de 3,000 à 6,000 fr. — les impôts sont considérables et les revenus atteignent rarement 5 0/0.

En nous adressant plus spécialement aux propriétaires du sol et aux agriculteurs, nous estimons que notre affaire est la seule qui soit de nature à offrir un arbitrage et une compensation aux pertes qu'ils subissent par suite de la concurrence américaine.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

LES 30 et 31 MAI 1881

A PARIS

Au siège de la Société, 3, rue de la Bourse

DANS LES DÉPARTEMENTS

Chez tous les Banquiers ou Correspondants de la Société.

NOTRE AVIS

SUR LA

Société Foncière et Agricole DES ÉTATS-UNIS

La Société foncière et agricole des États-Unis a pour but de créer au Texas une immense exploitation agricole.

Sa base d'opérations est une propriété de 40,000 hectares qu'elle possède dans le pays et qu'il s'agit de faire produire. Les terrains sont merveilleusement fertiles, et s'adaptent à toutes les cultures, même à celle de la vigne. Le vin du Texas fait déjà concurrence à celui qu'on récolte en Californie.

La France est tributaire de l'Amérique dans de vastes proportions. C'est par centaines de millions que se chiffre l'importation annuelle de produits agricoles dont le prix de revient interdit à la France toute possibilité de concurrence.

De là, il résulte que le prix de la terre augmentera en Amérique dans des proportions considérables, et qu'en France on doit plutôt s'attendre à une diminution, eu égard à cette redoutable concurrence de la production américaine.

L'impôt, le prix de la main-d'œuvre, les frais de toute espèce augmentent à mesure que la fertilité du sol s'affaiblit.

C'est tout le contraire en Amérique, et surtout au Texas où un hectare de terrain, qui n'a coûté à la Société que 200 francs, peut rapporter 200 francs par an, et acquérir une valeur décuple dans un avenir prochain, par suite de la création continue de chemins de fer, dont le plus grand traverse les propriétés de la Compagnie dans toute leur longueur et y a établi cinq stations.

L'avenir de l'agriculture est dans cette partie du Nouveau-Monde, où la terre possède tous ses éléments de fécondité, tandis que chez nous le sol est épuisé.

Il faut déplacer les forces productrices. La Société foncière et agricole des États-Unis émet 20,000 obligations, dont le capital et les intérêts sont garantis dix fois, par le sol et sa mise en valeur.

L'idée est grandiose et pratique tout à la fois. Elle est patronnée par des hommes dont la compétence et l'honorabilité sont la meilleure de toutes les garanties.

Nous avons nommé, entre autres, M. Barral, l'éminent secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture de France.

Pour nous, après avoir sérieusement étudié les documents émanant d'un juge aussi éclairé, nous sommes convaincus que les obligations de la Société foncière et agricole des États-Unis constituent un placement de premier ordre, et de tout repos.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

BITUMES & ASPHALTES FRANÇAIS

ET

D'ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital social: 5,000,000 de francs

ÉMISSION PUBLIQUE

De 16,000 Obligations Remboursables à 500 francs

Chaque Obligation donne droit: 1^o A un intérêt annuel de 25 fr., payables les 1^{er} juin et 1^{er} décembre; 2^o Au remboursement à 500 fr., au moyen de deux tirages par an.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Table with 2 columns: Versement en souscrivant, A la répartition (du 10 au 15 juin), Du 10 au 15 juillet, Du 10 au 15 août. Values: 100 fr., 100 », 100 », 125 ».

Une bonification de Cinq francs par obligation est accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs titres par anticipation à la répartition.

L'intérêt est donc de 5.95 0/0, sans compter la prime de 80 fr. par obligation.

Les intérêts sur les versements en retard seront de 6 0/0; le titre définitif sera remis lors du dernier versement.

GARANTIES DES OBLIGATIONS

La Société est propriétaire, sans dettes ni hypothèques:

1^o De sept mines de bitume et d'asphalte, situées dans l'arrondissement de Clermont-Ferrand et connues sous la dénomination de concessions de Chamalières, des Roys, du Puy de la Bourrière, de Lussat, du Pont-du-Château (Est), du Pont-du-Château (Ouest), et de Malintra. Ces mines sont d'une richesse considérable; celles de bitume sont les seules qui existent en France.

2^o De 30 pièces de terres servant à l'exploitation de ces concessions. — 3^o Des usines de Pont-du-Château pour le traitement des bitumes et asphaltes, reliées au chemin de fer de Clermont à Thiers.

4^o Des mines d'asphalte de Seyssel-Forens (Ain). — 5^o Des mines de Fumades (Gard). — 6^o Des usines de Trébillet, de Salindres et de Forens pour la pulvérisation de la roche asphaltique. — 7^o Des usines de la rue d'Alésia et du quai Valmy pour la fabrication des produits asphaltiques employés à Paris.

La Société a acheté les immeubles, le matériel, l'outillage et la clientèle de M. Paul Crochet, adjudicataire de travaux de la ville de Paris, et elle est titulaire du marché qui comprend l'entretien et la construction des aires et chaussées en asphalte des vingt arrondissements de Paris, de la traversée des fortifications jusqu'au pied des glacis, du Bois de Boulogne et ses dépendances, et des trottoirs, dallages, aires et chaussées en bitume de quatorze arrondissements, le tout dépendant du Service Municipal. La Société est, en outre, en possession de travaux particuliers importants.

Les bénéfices de l'exploitation des mines sont évalués à 900,000 »

et les bénéfices sur les travaux publics et particuliers à 600,000 »

1,500,000 »

L'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement des 16,000 obligations est de 413,593 60

Il reste donc encore un excédent de bénéfices de 1,086,406 40

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Jendi 2 et Vendredi 3 Juin 1881

A LA

Société Française Financière

18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Les coupons à échéance de juin et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement, sans commission ni courtage.

Les formalités seront remplies par l'admission des titres à la Cote officielle.

Les souscriptions peuvent être adressées, DÈS MAINTENANT, à la Société Française Financière. Les obligations ainsi demandées avant le 2 juin seront irréductibles. Les obligations souscrites les 2 et 3 juin seront soumises à une répartition proportionnelle.

Une Notice détaillée sera envoyée franco à toute personne qui en fera la demande.

P. GODRY, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
UNE PROPRIÉTÉ

Ville de Saumur,
Ayant façade sur la rue de Poitiers et sur l'avenue de la gare de la Vendée, actuellement occupée par un établissement d'horticulture.
S'adresser audit notaire. (291)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
MAISON

Avec cour, jardin, écurie,
Rue Beaurepaire, 37.
S'adresser audit notaire ou à M^{me} BOUCHET, même rue, 41. (193)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Cocasserie, n^o 14,
Comprise au cadastre sous le n^o 835 p, section G.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (362)

Etude de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nommée LA RIVIERE
Située commune de Chouzé-sur-Loire, à 12 kilomètres de Saumur,
Comprenant : une belle maison de maître en parfait état, un grand jardin planté de vieux arbres, vastes servitudes et un pré.
Le tout à l'abri des inondations, sur le côté nord de la grande levée de la Loire.
On donnera toutes facilités pour les paiements.
S'adresser à M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé. (320)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 12 juin 1881, à midi,
En la salle de la Mairie de Louresse-Rochemenier,

LES IMMEUBLES

Ci-après, consistant en :
Bois, Landes et Bruyères,
Situés commune de Louresse-Rochemenier, au lieu dit les Landes-Communes.

1 ^{er} lot, contenant...	6 h. 75 a. c.
2 ^e lot, contenant...	7 15 61
3 ^e lot, contenant...	7 19 66
4 ^e lot, contenant...	1 24 69
5 ^e et dernier lot, contenant...	4 68

Total des contenances. 27 02 96

Les lots pourront être réunis.
S'adresser, pour tous les renseignements, audit notaire, dépositaire du cahier des charges et du plan, et à la Mairie de Louresse. (353)

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHÉRET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Avec BEAU JARDIN bien arboré,
Située rue Duncan, n^o 1 (Basses-Perrières).
S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire.
Pour visiter les lieux, à ladite maison. (300)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,
Après faillite,
D'UN IMPORTANT MATÉRIEL
Pour la fabrication de vins mousseux,
Ainsi que des
MOBILIER ET MARCHANDISES

A Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur.

Le dimanche 29 mai 1881 et jours suivants, à une heure de relevée,
Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

DÉSIGNATION.

MOBILIER : Meuble de salon en acajou, salle à manger en vieux chêne;

Bois de lit, literie, couvertures, armoires, commodes, chaises, fauteuils, rideaux, glaces, pendules, tableaux, tables diverses, secrétaire, bibliothèque;

Une très-belle table, un bahut et une bibliothèque, ces trois derniers objets en vieux chêne sculptés et très-remarquables;

Linge de corps et de ménage, vaisselle, verrerie, batterie de cuisine cuivre et fer battu, fourneau économique, vestiaire, livres, deux bureaux, un coffre-fort, deux fusils, divers articles de bureau et quantité d'autres objets.

MATÉRIEL : Machines à agrafer, à boucher, à ficeler, à déboucher, pompes à soufrier, chantiers, pupitres, une bascule, lampes, trois grands foudres, grande quantité de tonnes et autres fûts vides, meules, enclume, colombe et outils de tonnelier, et autres articles de cave, établi de menuisier, outils, tour et ses accessoires;

Un camion, une charrette, une américaine, deux harnais.

MARCHANDISES : 50 kilogrammes étain blanc, feuilles et capsules en étain, bouchons neufs et vieux, papier d'emballage, enveloppes de paille, cire, cercles-feuillards, caisses, etc., etc.;

Environ 6,700 bouteilles vides;

16,972 1/2 bouteilles vides;

Vingt-deux tonnes de vin de tirage, de 550 litres l'une;

9,190 bouteilles de vin sur pointe;

3,533 1/2 d^e d^e;

Une pièce contenant 700 litres vin rouge;

Deux autres pièces de vin rouge;

350 litres de vin de Narbonne, vieux;

660 litres vin rouge vieux;

Trois barriques et deux hectos vin blanc;

Une barrique vin de Vouvray;

Vermouth de Turin; fine champagne, fins bois, liqueur de tirage, liqueurs diverses, etc., etc.;

Le tout dépendant de la faillite du sieur Frédéric Gratiem, négociant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur, et à la requête de M. Ludovic Proust, syndic de ladite faillite.

Au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente,
THUBÉ.

NOTA. — Les vacations du dimanche 29 et lundi 30 seront consacrées à la vente du mobilier et menus articles de cave, s'il y a lieu,
Et le mardi 31, à deux heures de relevée, commencera la vente des marchandises et matériel. (357)

A LOUER

VASTE MAISON

PRÉSENTÉMENT,
PROPRE AU COMMERCE,
Située rue Beaurepaire, n^o 9.
S'adresser à M. GAMIGNON, qui est à l'École de Cavalerie, n^o 6. (720)

A LOUER

UNE MAISON

Comprenant deux corps de bâtiments.
Sur la rue, au rez-de-chaussée, cuisine et salle à manger; au premier, salon, deux chambres, mansardes et greniers;
Sur le jardin, salon, salle à manger et vestibule; au premier, quatre chambres à coucher;
Jardin, pompe, lieux d'aisances, deux belles caves;
Un autre bâtiment dans le jardin, pouvant être converti en un vaste appartement.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire, ou à M^{me} FILLOLEAU. (360)

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures :	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e
	38.	14.78.	27.	43.	92.	80.	103.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE
SARGET-GIRAULT
6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.
Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.
Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.
Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.
NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.
On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.
Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.
Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.
Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.
Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILES ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre

SAUMUR

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames
CHALES

Toiles, Etoffes pour Ameublements

Galerie spéciale pour la vente des

CONFECTIONS pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

Vêtements Drap noir et Drap nouveauté pour Hommes

COSTUMES NOUVEAUTÉ pour ENFANTS, depuis 3 ans

Habillements Complets pour Communion

CHAPELLERIE

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1881,
UNE MAISON
Sise rue de Bordeaux, n^o 50,
Avec Jardin, Cour, Écurie et Remise.
S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, rue de Bordeaux, n^o 60. (376)

AVIS.

MADAME GOISNARD, couturière, rue du Marché-Noir, demande de suite une ouvrière connaissant bien la machine. Travail assuré.

M. BEAUCHAMP

Successeur de M. SCHMETZ,
Rue d'Orléans, 36, à Saumur,
Seul entrepositaire des Bières de Maveville et de Châteauroux,
A l'honneur d'informer MM. les consommateurs qu'il aura toujours à leur disposition des BIÈRES blondes et brunes à des prix modérés. (223)

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

SOUFRE POUR LA VIGNE

GRAND ENTREPOT

MAGASINS PICHAT, place du Roi-René.
S'adresser à M. RAOUL FEIGNOUX.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 Nos par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, PARIS
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Saumur, imprimerie de P. GODDET.